



# STUD-BOOK DU CHEVAL DE SELLE LUXEMBOURGEOIS

A.S.B.L.

Member of the World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH)

www.studbook.lu

## **Approbation des étalons en date du 15 février 2025 à partir de 10:00 heures au Centre Equestre „Fehlener Hecken“, 9 Fehlenerhecken L-9156 Niederfeulen**

### **PROCESSUS**

Pour le bon déroulement nous aimerions rendre attentif aux points suivants.

- a) Premier examen sur sol plat et ferme : à l'arrêt, au pas et trot en main.
- b) Deuxième examen dans le manège : à l'arrêt, au pas et trot en main, en liberté sur le plat respectivement présentation montée aux trois allures et à l'obstacle (dressage / saut). NB : **Il n'y aura donc pas de saut en liberté !**

### **I) CONDITIONS**

#### **1) Certificat d'origine**

Photocopie du certificat d'origine. Age minimum requis pour la présentation à l'approbation de l'année 2025 : trois ans, soit année de naissance 2022.

Condition requise : le pédigrée doit présenter quatre générations complètes des deux parents.

(La mère inscrite/inscriptible dans le registre principal des poulinières, tous les parents mâles inscrits dans le registre I des étalons. Le père du candidat doit être approuvé par un Stud-Book membre de la World Breeding Federation for Sport Horses (WBFSH).

Si le candidat a déjà été approuvé par un autre Stud-Book membre de la WBFSH, le résultat de l'approbation est à joindre au dossier de l'approbation.

#### **2) Etalons de 3 ans**

**Etape 1** : Radiographies ; présentation à la main et aux allures ; avis du jury ; l'étalon **peut être admis provisoirement pour 1 année et est rappelé pour l'étape 2** l'année suivante.

#### **3) Etalons de 4 ans**

**Etape 2** : Radiographies; présentation à la main et aux allures et présentation montée, au filet simple, conformément à l'âge du cheval. Le cheval devra démontrer sur quelques obstacles d'initiation son aptitude à l'obstacle, et notamment son attitude et sa disponibilité (avant et après l'obstacle); ses moyens, sa trajectoire; son style ; son sang, sa volonté, son respect et son intelligence de la barre. (Les guêtres aux postérieurs ne sont pas admises.) Les étalons avec vocation dressage doivent démontrer leur développement et de leurs capacités en cette discipline par une épreuve de dressage correspondant à leur âge.

L'étalon est éventuellement **admis provisoirement pour un an et il doit se représenter l'année suivante à l'étape 3.**

#### **4) Etalons de 5 ans et plus**

**Etape 3** : Radiographies ; soumission de ses performances sportives ou de tests pour étalons ; présentation à la main et aux allures et présentation montée conformément à son âge. Le cheval devra démontrer sur un parcours son aptitude et son attitude à l'obstacle. (Les guêtres aux postérieurs ne sont pas admises.) L'étalon est éventuellement **admis définitivement.**

Si à cette étape 3 l'étalon ne dispose pas de performances sportives ou de résultats de tests pour étalons, il ne peut être admis que provisoirement pour 1 an et devra revenir une seconde fois pour l'étape 3 un an plus tard avec soumission obligatoire de résultats sportifs ou de tests => pour être admis définitivement..

En résumé :

- Les étalons de 3 ans ne peuvent être présentés qu'à l'étape 1
- Les étalons de 4 ans ne peuvent être présentés qu'à l'étape 2
- Les étalons de 5 ans et plus ne peuvent être présentés qu'à l'étape 3

Une admission définitive n'est possible qu'en étape 3. Si le cas échéant l'étalon s'y présente sans résultats sportifs ou de tests pour étalons, il ne pourra être admis que provisoirement pour 1 an et devra répéter l'étape 3 l'année suivante avec obligation de soumettre des résultats sportifs ou de tests.

#### **5) Etalons de pur-sang anglais (XX)**

Ces étalons doivent disposer d'un GAG minimum de 60 kg (courses plates), respectivement d'une qualification minimale considérée comme équivalente. Afin de vérifier l'aptitude au dressage (allures, équilibre), et la bonne volonté sous la selle, ces mâles doivent être présentés montés lors de l'approbation en se soumettant à une épreuve intensive d'aptitude à la selle.

#### **6) Présentation ferrée EHV**

Les mâles peuvent être présentés avec des fers ordinaires, c.-à-d. ferrure normale, lisse et sans mortaises.

#### **7) Propriété**

Le formulaire d'inscription doit clairement renseigner la situation de propriété au moment de la présentation à l'approbation.

L'adresse exacte de la station de monte doit être indiquée, tout comme la méthode de saillie : **monte en main, semence congelée ou sperme frais.**

#### **8) Contrôle de la filiation de l'étalon par ADN**

L'accord écrit du demandeur d'approbation que, de suite après l'approbation, un mandataire du Stud-Book tire des crins de l'étalon approuvé (provisoirement), en vue de déterminer l'ADN. Les frais relatifs à ce contrôle, auprès d'un institut sélectionné par le Stud-Book, sont à charge du demandeur d'approbation.

#### **9) Certificat vétérinaire**

Un certificat vétérinaire, établi endéans les six semaines précédant la date d'approbation, par un vétérinaire équin au choix du demandeur d'approbation, est à produire. (Cette attestation est à établir exclusivement d'après le modèle mis à disposition / **notice I**).

Les mâles doivent obligatoirement avoir été vaccinés contre la grippe équine ainsi que le EHV-1 !

Le carnet de vaccination est à soumettre sur place avec le passeport de l'étalon.

#### **10) Radiographies**

Pour tous les mâles qui seront présentés **pour la première fois** à la commission d'agrément du S.C.S.L., des radiographies **doivent** être présentées. Les radiographies ne devront pas avoir été prises plus de six mois avant la date d'approbation.

**Important** : Pour la prise des radiographies, les mâles devront être présentés non ferrés aux vétérinaires.

L'analyse et l'interprétation des radiographies seront effectuées par le Dr Thomas Stöckl. En fonction des diagnostics un classement en trois catégories sera opéré. Les vétérinaires intéressés peuvent être présents pour l'interprétation des seules radiographies faites par eux, aux fins d'un rapprochement des avis.

#### **11) Contrôle antidopage**

Notre studbook s'oppose vivement au dopage des étalons. Nous ne voulons au Luxembourg que des étalons exempts de tout dopage. Dans ce contexte des contrôles anti-dopage seront réalisés. Le consentement par écrit du demandeur d'approbation est requis, que lors de la séance d'approbation, à la demande de la commission d'agrément, un

vétérinaire désigné par le Stud-Book et agréé par la FEI, pourra procéder sur le mâle à un contrôle anti-dopage selon la réglementation en vigueur de la Fédération Equestre Internationale (FEI). L'analyse sera effectuée par l'institut compétent pour la FEI. Les frais de prélèvement et de l'analyse sont à la charge du demandeur d'approbation en cas de contrôle positif, à charge du Stud-Book lors d'un contrôle négatif. Le demandeur d'approbation et non le propriétaire est responsable !

## **12) Frais d'engagement**

Chaque demandeur d'approbation doit, lors de l'introduction de l'agrément, lequel doit parvenir au SCSL pour le 10 janvier 2025 au plus tard, payer un droit d'engagement par transfert au compte du S.C.S.L. :

**Banque Générale du Luxembourg, 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg**  
**Swift Code / Code BIC : BGLLLULL**  
**IBAN : LU75 0030 3449 6466 0000**

### ***Droits d'engagement:***

*Étalons de 3 ans: 200 € pour l'étape 1 et ensuite 200 € pour chaque étape successive*

*Étalons de 4 ans: 300 pour l'étape 2 et ensuite 200 € pour l'étape 3 successive*

*Étalons de 5 ans et plus âgés: 500 € pour l'étape 3*

*Si un étalon devait se représenter au-delà de l'étape 3, le droit d'engagement supplémentaire sera de 100 €.*

*Les droits d'engagement doivent être payés avant la date de l'approbation.*

*En cas de non-acceptation d'un étalon à participer à l'approbation, les droits payés seront remboursés.*

### ***Droits de saillie :***

*Pour un étalon approuvé ou reconnu provisoirement pour un an, un droit de saillie de 200 € sera facturé.*

*Pour un étalon approuvé ou reconnu définitivement, un droit de saillie de 500 € sera facturé.*

## **13) Formulaire d'inscription à l'approbation**

Le formulaire en annexe (complété et signé), ainsi que le certificat vétérinaire et les radiographies sont à adresser au S.C.S.L. pour le **10 janvier 2025** au plus tard.

Par leurs signatures respectives le propriétaire et le demandeur d'approbation reconnaissent qu'ils acceptent et approuvent intégralement **toutes** les clauses et conditions énoncées ci-avant.

Au cas où même **une seule** des conditions ne serait pas remplie le jour de l'approbation, l'expertise du mâle par la commission d'agrément deviendrait sans objet, sans droit à restitution des frais d'engagement.

## **II) DIVERS**

Afin de rehausser l'impression générale, les mâles devront être présentés la crinière nattée. Les présentateurs en couleurs du SCSL (pantalon blanc, pull vert du SCSL). L'organisateur (S.C.S.L. et le Centre Equestre Fehlener Hecken) déclinent toute responsabilité pour tous dégâts causés en rapport avec la présentation des chevaux, à des personnes, des animaux et/ou des biens matériels.

Platen, le 20 octobre 2024  
signé : André NEPPER, Président

**Les dossiers de l'expertise sont à adresser exclusivement à Eric LANNERS : 70 route d'Echternach  
L-6212 CONSDORF et au plus tard pour le 10 janvier 2025 (Tél.: 00352 691 253 907)**